

Compte rendu de la réunion GT Bâtiment

17/05/2016

Pilote : HANNEDOUCHE Bertrand (FFB)

Rapporteur : ILLENBERGER Pierre & LESCANNE Flavien (ATEE)

Cette réunion a eu lieu au 7/9 rue La Pérouse 75016 Paris

Liste des participants

Nom	Prénom	Société	Adresse e-mail
BONNET	David	AFPAC	dbt-enr-consult@outlook.fr
ABDELMOUMENE	Mohamed	Alliance Solutions Fioul	m.abdelmoumene@lefioul.com
LISCANNE	Flavien	ATEE	f.lescanne@atee.fr
ILLENBERGER	Pierre	ATEE	p.illenberger@atee.fr
CAPPE	Daniel	ATEE	d.cappe@atee.fr
TAILHANDIER	Pierre	AYMING	ptailhandier@ayming.com
GABIANE	Samuel	Cameo Energy	sgabiane@cameo-energy.com
MAHDAOUI	Hanan	Cameo Energy	hmahdaoui@cameo-energy.com
LE PORT	Yann	CAPEB	y.le_port@capeb.fr
RODRIGUEZ	Florence	Capital Energy	f.rodriguez@capitalenergy.fr
LE MOIGNE	Julien	DGEC/PNCEE	julien.lemoigne@developpement-durable.gouv.fr
ENGELSTEIN	Samy	DGEC/PNCEE	samy.engelstein@developpement-durable.gouv.fr
ROMON	Xavier	EDF	xavier.romon@edf.fr
BOSCHE	Hugues	EDF	hugues.bosche@edf.fr
PAULO	Thomas	EDF	thomas.paulo@edf.fr
DELMAS	Sébastien	Effinergie	delmas@effinergie.org
DAPILLY	François	Eiffage	francois.dapilly@eiffage.com
OMNES	Gwenaëlle	E-nergy	gomnes@e-nergy.com
HUMBERT	Adrien	ENGIE	adrien.humbert@engie.com
GREENWOOD	Marianne	ENR'Cert	marianne.greenwood@enr-cert.com
HANNEDOUCHE	Bertrand	FFB	hannedoucheb@national.ffbatiment.fr
HEUZE	Loïc	FIEEC	lheuze@deltadore.com
THORAVAL	Mathieu	GEO PLC	mthoraval@geopl.com
MASSERON	Jean-Dominique	GIFAM	jdmasseron@groupe-atlantic.com
COUZON	Jean-Pierre	JPC/Microniser	couzonjp@hotmail.com
MAJDI	Sara	PERIFEM	smajdi@perifem.com
MAIRE	Cédric	Promotelec	cedric.maire@promotelec-services.com
GOHET	Clément	SIPLEC	c.gohet@siplec.com
DENIS	Kévin	SIPLEC	k.denis@siplec.com
ROY	Philippe	SNEFCCA	proy@snefcca.com
BINTER	Christophe	Total	christophe.binter@total.com
BELLI	Aristide	Total	aristide.belli@total.com
STEIGERWALD	Brice	UAE	steigerwaldb@culligan.fr
LANNEREE	Bruno	UECF	lannereeb@uecf.ffbatiment.fr

Relevé de décision :

- ✓ La DGEC examine la possibilité de rendre les organismes certifiés COFRAC Génie climatique éligibles aux contrôles imposés par les nouvelles versions des fiches calorifugeage.
- ✓ Les acteurs demandent à être informés de toute modalité de contrôle à venir pour les opérations liées à la BAR-EQ-112
- ✓ Les acteurs demandent une clarification des modalités d'entrée en vigueur de la modification des fiches d'opération standardisée BAR-TH-104&106 (date de parution, d'entrée en vigueur).
- ✓ Les acteurs demandent à ce que la version modifiée des fiches BAR-TH-104&106 ne concerne que les opérations engagées après sa date d'entrée en vigueur
- ✓ L'ATEE est chargée d'envoyer un courrier à la DGEC pour officialiser une demande de bonification pour le projet de fiche Rénovation globale en maison individuelle
- ✓ Un groupe de travail est créé avec EDF, le SNEFCCA, Enr'cert et l'UECF pour la création d'une fiche PAC avec contrat assurant la conduite de l'installation
- ✓ La DGEC doit se prononcer prochainement sur l'application de la BAR-TH-107 SE aux cas où la chaudière remplacée faisait déjà l'objet d'un contrat assurant la conduite de l'installation

Ordre du jour

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 08 février 2016
2. Actualité du dispositif
3. Fiches actuellement en projet
 - 3.1. Solution solaire combiné – récupération de chaleur sur PVTair/eau (Laetitia BROTTIER, DualSun)
 - 3.2. Surperformance énergétique sur bâtiment neuf (Pierre ILLENBERGER, ATEE)
 - 3.3. Récupération de chaleur sur eaux grises – tertiaire (Roben van BREE, GaïaGreen)
 - 3.4. Rénovation globale d'une maison individuelle (Sébastien DELMAS, Effinergie)
 - 3.5. Système électrique à émetteurs rayonnants pilotés par gestion-régulation connectée (Christian FERVEUR, Schneider Electric)
4. Nouveau projet de fiche
 - 4.1. PAC avec contrat de maintien des performances (Philippe ROY, SNEFCCA)
5. Divers

La prochaine réunion aura lieu le 19 septembre 2016 – 14h30 à la FFB.

1 Adoption du compte-rendu de la réunion du 08 février

Le CR du 08 février 2016 est approuvé par l'ensemble des participants du GT Bâtiment.

2 Actualité du dispositif

2.1 20^{ème} arrêté

- Publication au JO le 12 mars 2016
- 7 fiches modifiées dont 6 du secteur bâtiment (2 en France d'Outre-mer et 4 sur l'isolation des réseaux hydrauliques)

Concernant les fiches calorifugeages, les acteurs souhaitent savoir si des exigences particulières sont prévues sur la précision des contrôles à effectuer. Ce à quoi la DGEC répond qu'il n'y a pas de critères particuliers et qu'il appartient à l'organisme d'inspection de s'engager sur les caractéristiques de l'opération.

Par ailleurs, Total s'étonne que ces contrôles nécessitent un organisme certifié COFRAC Génie civil. Il serait plus simple d'autoriser par exemple les organismes certifiés en Génie climatique par exemple.

La DGEC prend note de ces remarques, une réflexion est déjà menée concernant la question de l'élargissement des organismes éligibles pour effectuer ces contrôles.

2.2 21^{ème} arrêté

- Publication au JO du 17 mars 2016
- Abrogation de la BAR-EQ-112 au 1^{er} mai 2016
 - o Possibilité de déposer jusqu'au 31 août 2016, les dossiers ayant une preuve de réalisation de l'opération antérieure au 1^{er} mai 2016.
- Modification de la BAR-EQ-111
 - o Limitation à cinq LED par ménage
 - o Introduction de la notion de risque photobiologique

Concernant la BAR-EQ-112, la DGEC rajoute qu'elle envisage d'effectuer des contrôles in situ dans le futur.

Suite à ces éléments, Total souhaite savoir si lors de ces contrôles, d'autres documents que ceux mentionnés comme étant obligatoires par la fiche peuvent être demandés. En effet, il semblerait que des informations au sujet de ces contrôles soient transmises aux collectivités sans que tous les acteurs puissent en bénéficier. Pour Total, il est important que tous les acteurs soient logés à la même enseigne et disposent des mêmes éléments d'information.

A cette question la DGEC répond que toute information utile aux acteurs est communiquée à tous notamment via la lettre d'information bimensuelle qu'elle publie. Elle conseille par ailleurs vivement de lire la dernière parue concernant ces inquiétudes autour de la BAR-EQ-112 et des potentiels contrôles à venir.

En outre la FFB se permet d'ajouter qu'aucun autre document que ceux mentionnés par la fiche n'est exigible par la DGEC lors de contrôles.

2.3 22^{ème} arrêté

- Publication à venir sous peu
- 9 fiches retenues
 - o 7 révisées du secteur bâtiment
 - o 1 modification du secteur bâtiment (VEV en tertiaire)

2.4 23^{ème} arrêté

- Comité de relecture
- Comporterait 35 fiches dont :
 - o 12 du secteur bâtiment
 - o 6 nouvelles (dont 2 en bâtiment)
 - o Modification des fiches BAR-TH-104&106

Du fait de la taille importante de ce lot, la DGEC envisage de l'examiner en deux temps et la publication au JO ne pourrait être effective qu'en octobre. Ceci pose problème aux acteurs présents dans la mesure où il y a une forte attente, notamment concernant la modification des fiches BAR-TH-104&106 et ses modalités d'application. Le GIFAM rappelle que lors des discussions portant sur cette modification, une entrée en vigueur des nouvelles versions au début de la saison de chauffe était envisagée et qu'en octobre la saison de chauffe, en termes d'installation, sera terminée. Par ailleurs, Total insiste sur le fait que les versions modifiées des fiches ne doivent concerner que les opérations **engagées** après leurs parutions. Si la date prise en compte pour l'application de ces nouvelles versions était la date d'achèvement des opérations, ceci entraînerait de nombreux problèmes notamment vis-à-vis du respect des termes des contrats signés entre les acteurs et leurs clients qui mentionnent des forfaits basés sur l'ancienne version de la fiche.

Aussi est-il primordial pour tous les acteurs que la modification des fiches BAR-TH-104&106 ne concerne que les actions engagées après sa date de parution.

3 Point sur les fiches en cours

3.1 Solution solaire combiné – récupération de chaleur sur PVTair/eau

Comme indiqué lors du précédent GT, le projet de fusion des fiches a été abandonné et le travail s'organise maintenant sur deux fiches distinctes.

Concernant la fiche PVT/eau, l'ATEE est toujours en attente d'un avis de l'ADEME, notamment sur le logiciel utilisé pour déterminer les gains du système. C'est le logiciel SOLO qui a été utilisé dans un premier temps mais Uniclimate avait fait remarquer que ce logiciel était destiné au solaire thermique simple et ne s'appliquait donc pas forcément à ce projet.

3.2 Surperformance énergétique sur bâtiment neuf

Les dernières réunions en date n'ont pas permis de trouver un accord concernant la formule de calcul de cumac. En effet aucune d'elle n'a permis de faire l'unanimité et de valoriser de manière équitable les solutions électricité et vecteur eau chaude.

La révision de la fiche est donc suspendue et pourra être à nouveau envisagée au moment de la sortie des labels RT 2012 qui devraient fournir des éléments intéressants dans ce sens.

Effinergie regrette cette suspension étant donné le temps qui y avait été consacré et le fait que la décision de suspension n'a pas été actée en groupe de travail.

3.3 Récupération de chaleur sur eaux grises - tertiaire

Des nouveaux éléments apportés par GaiaGreen et EHTECH ont permis d'obtenir les informations de consommation d'ECS nécessaires pour les divers champs d'application du tertiaire. Un projet de fiche a été construit à l'aide de ces nouveaux éléments et a été envoyé à l'ADEME pour avis.

3.4 Rénovation globale d'une maison individuelle

Un projet de fiche a été finalisé et envoyé à l'ADEME dans lequel sont envisagées à la fois l'inclusion de la méthode 3CL et des logiciels du programme RAGE ou la restriction à la simple TH-C-E ex.

L'ADEME reste réticente à l'élargissement de la liste des méthodes de calcul éligible et partisane de la version autorisant simplement TH-C-E ex.

La FFB rappelle que ce projet de fiche comporte encore quelques points de divergence. En effet, il serait dommageable de ne pas valoriser les logiciels utilisés et déployés via le programme Feebat. Par ailleurs, la FFB maintient que cette fiche n'est pas assez intéressante sans bonifications. A ce sujet, il semblerait que la DGEC ne soit pas complètement fermée à l'idée d'instaurer une bonification pour cette fiche, l'ATEE est chargée d'envoyer un courrier en ce sens afin d'officialiser la démarche de demande de bonification.

3.5 Système électrique à émetteurs rayonnants pilotés par gestion-régulation connectée

Le groupe de travail attend un retour de l'ADEME pour pouvoir continuer de manière efficace.

3.6 Microniser

L'ATEE se charge de relancer Uniclimate qui s'était proposé pour encadrer le groupe de travail concernant ce dispositif.

Par ailleurs, il serait intéressant de fournir des documentations techniques plus précises et de réfléchir à la question de la généricité de la technologie sur le marché français afin d'être sûr de la possibilité de création de fiche.

4 Nouveau projet de fiche

4.1 PAC avec contrat de maintien des performances

Cette idée de fiche est proposée par le SNEFCCA représenté par M. Philippe Roy. Le but est de créer une fiche qui, à l'image de la BAR-TH-107 SE pour les chaudières, valoriserait non seulement la mise en place d'une PAC mais aussi la signature d'un contrat de maintien des performances.

Ce projet ne concernerait que les PAC collectives en résidentiel ou en tertiaire.

L'ATEE se charge d'organiser une réunion avec les acteurs intéressés : l'UECF, le SNEFCCA, EDF et Enr'cert.

5 Divers

Une question concernant l'application de la BAR-TH-107 SE est récurrente parmi les adhérents. En effet cette fiche (Chaudière collective haute performance énergétique avec contrat assurant la conduite de l'installation) ne prévoit pas la situation du remplacement d'une chaudière faisant déjà l'objet d'un contrat de performance.

La DGEC réfléchit à cette question et proposera une réponse rapidement.

